DIRECTIVES DE L'EXPO 2005
A L'INTENTION
DES PARTICIPANTS OFFICIELS

GL12-2

Directives relatives aux manifestations

(novembre 2003)
(révisé en janvier 2004)

EXPO
2005 AICHI
JAPAN

L'Association japonaise pour l'Exposition
Internationale de 2005

L'Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005 publiera des directives à l'intention des participants officiels, qui couvriront tous les aspects de l'Exposition, de la préparation des constructions modulaires à l'exploitation au quotidien des pavillons.

Les directives seront numérotées de façon séquentielle comme suit : GL1-1, GL1-2, GL1-3, puis GL2-1, GL2-2, GL2-3, etc., sachant que GL est l'abréviation de "Guidelines" en anglais et que le premier chiffre rappelle le Règlement Spécial de l'EXPO 2005 AICHI auquel lesdites directives se rapportent. Ainsi toutes les directives commençant par GL1 sont fondées sur le Règlement Spécial No.1, celles commençant par GL2 , sur le Règlement Spécial No.2 et ainsi de suite.

Les directives seront publiées au fur et à mesure des besoins, et non dans l'ordre numérique. Ainsi, les "Directives GL4-1 relatives aux aménagements sur les constructions modulaires allouées aux participants officiels" seront publiées parmi les premières puisqu'elles contiennent des informations dont les participants auront besoin très tôt pour planifier et concevoir leurs projets d'exposition dans leur pavillon respectif. Les participants officiels sont priés de suivre ces directives au moment de leurs préparatifs et sont invités à prendre contact avec le groupe d'assistance aux participants officiels, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous, pour toute demande de clarification ou pour toute question concernant les directives.

Groupe d'assistance aux participants officiels
Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005

Adresse :	Iino Building 7F 2-1-1 Uchisaiwaicho, Chiyoda-ku Tokyo 100-0011 Japon
E-mail :	ofipat@expo2005.or.jp
Tél. :	+81-3-5521-1612
Fax. :	+81-3-5521-1613

Sommaire

	Page
Avant-propos	1
I. Directives relatives aux Journées nationales et spéciales	2
1. Concept de base	
2. Préparatifs	
3. Informations complémentaires	
II. Directives relatives aux manifestations organisées par les Participants officiels	5
1. Concept de base	
2. Préparatifs	
III. Présentation des structures d'accueil	9
1. EXPO Hall	
2. EXPO Dome	
3. EXPO Plaza	
4. Espaces d'animation sur chaque Global Common	
IV. Cérémonies officielles (à titre indicatif)	20
1. Cérémonie d'inauguration	
2. Cérémonie de clôture	
V. Informations complémentaires	22

Annexe: Formulaire de demande d'organisation d'une manifestation par un Participant officiel

Avant-propos

Les manifestations qui seront mises en œuvre par les pays et les organisations internationales participant à titre officiel (ci-après dénommés les "Participants officiels") joueront un rôle crucial pour incarner le thème principal, la Sagesse de la Nature, et le concept de la Merveilleuse Symphonie Interculturelle de l'Exposition Internationale de 2005, Aichi, Japon (ci-après dénommée "l'Exposition").

Nous, à l'Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005 (ci-après dénommée "l'Organisateur"), souhaitant que les Participants officiels soient informés de cette approche et de leur rôle dans le cadre de l'Exposition, avons élaboré les présentes directives en vue de les encourager à préparer dans cette optique des manifestations intéressantes et attrayantes.

Des informations complémentaires plus détaillées se rapportant à l'organisation de manifestations indépendantes organisées par les Participants officiels seront par ailleurs préparées et distribuées ultérieurement par l'Organisateur au fur et à mesure des besoins.

Enfin, les Cérémonies d'inauguration et de clôture sont brièvement abordées dans le présent guide à titre de référence uniquement, puisque ces manifestations officielles ne font pas l'objet d'une demande pour y participer.

I. Directives relatives aux Journées nationales et spéciales

Le présent chapitre complète les Directives GL12-1 Procédure relative aux programmes des Journées nationales et des Journées spéciales, distribuées en septembre 2003, pour expliciter le cadre général de l'organisation des Journées nationales et spéciales.

Les informations indiquées ci-après reprennent la numérotation des Directives GL12-1 : il convient donc de se référer aux deux documents simultanément.

1. Concept de base
   1) Journées nationales: journées officielles réservées à des manifestations organisées par les pays qui sont des Participants officiels.
   2) Journées spéciales: journées officielles réservées à des manifestations organisées par des participants non nationaux appartenant à l'une des catégories ci-dessous:

   ① Participants officiels non nationaux, comme les organisations internationales, les collectivités locales ou régionales des pays participants, et le BIE;

   ② Collectivités locales ou régionales japonaises exposant dans le cadre de l'Exposition (Départements et communes désignés par le gouvernement).

2. Préparatifs
   1) Programme de base

   Ci-dessous figure le programme standard prévu par l'Organisteur pour les délégations des Participants officiels lors d'une Journée nationale ou spéciale

	Heure	Manifestation
Jour précédent		Arrivée de la délégation à la gare de Nagoya
Jour de la manifestation	10h20	Arrivée de la délégation au Pavillon d'hôte
	11h00	Cérémonie officielle (dans une des structures pour manifestations) L'hymne national est interprété et le drapeau national hissé Salutations (par le Commissaire Général de l'Exposition, un représentant de l'Organisateur, et le chef de la délégation)
	11h20	Spectacle
	12h00	Retour de la délégation au Pavillon d'hôte
	12h35	Déjeuner (au Pavillon d'hôte) à l'invitation du Commissaire Général de l'Exposition
	14h00	Départ pour la visite du site de l'EXPO Visite du Pavillon du Japon, des pavillons du Participant officiel et des différentes zones du site
	16h00	Fin de la visite du site

3. Questions connexes

① Coûts

Prière de se reporter au document GL12-1.

Les structures d'accueil des manifestations et le matériel installés sur chacune de ces structures peuvent être utilisés à titre gracieux. Une description du matériel son et lumière de scène fourni est donnée en annexe. Les caractéristiques du matériel sont en cours d'élaboration et l'Organisateur avisera tous les intéressés dès qu'elles auront été définitivement arrêtées.

Tout matériel jugé nécessaire, autre que celui fourni dans ces structures pour manifestations, relève de la responsabilité du Participant officiel.

② Modalités de participation

❍ 15 sept. au 30 nov. 2003	Réception des Demandes de réservation de date pour l'organisation d'une Journée nationale ou spéciale
❍ Fin janvier 2004	Détermination du calendrier des manifestations (L'Organisateur avisera, par écrit, les Commissaires généraux de section de la date et du lieu où se tiendront les manifestations ayant fait l'objet d'une demande. Il fournira en outre les informations relatives à l'hébergement des délégations.)
❍ A partir de fév. 2004	Détermination de la teneur des manifestations Les Participants officiels devront décider des spectacles qu'ils désirent présenter avec la cérémonie ainsi que tout autre projet de programme spécial d'animation, et en informer au préalable l'Organisateur. La date-limite de cette notification est encore à l'étude. Les Participants officiels peuvent également consulter l'Organisateur quant au contenu des manifestations envisagées.
❍ A partir de déc. 2004	Visites du site et concertations sur le

contenu des manifestations
(Des concertations auront lieu entre l'Organisateur et les personnes chargées d'organiser les manifestations afin de mettre au point les détails du spectacle. On organisera également des visites du site pour ces responsables. cf. annexes pour de plus amples détails)

③ Divers

1) Le programme d'invitations se rapportant aux Journées nationales et spéciales est actuellement à l'étude. Le détail de ce programme sera communiqué ultérieurement, dès qu'il aura été arrêté.
2) Un code de procédure a été élaboré pour les manifestations indépendantes organisées par les Participants officiels. L'Organisateur prie les participants de respecter scrupuleusement ce code. (Pour plus d'informations, prière de se reporter au Chapitre "Directives relatives aux manifestations organisées par les Participants fficials" plus loin.)
3) Aichi, en tant que département hôte, a établi un programme destiné à apporter un soutien logistique local pour l'organisation des Journées nationales. Il examine actuellement d'autres mesures supplémentaires. Intitulé "Projet de jumelage entre une commune et un pays (Projet AICHI Hospitality)", ce programme vise à favoriser les échanges entre les Participants officiels et les 86 municipalités du département (à l'exclusion de la ville de Nagoya).

— Projet de jumelage entre une commune et un pays (Projet AICHI Hospitality)—

Ce programme a pour objectif de renforcer l'intérêt de la population locale pour l'EXPO dans l'ensemble du département et de faciliter les échanges internationaux en incitant les municipalités d'Aichi à apporter leur soutien aux Journées nationales des Participants officiels et à mettre en place des échanges locaux impliquant sa population.

II. Directives relatives aux manifestations organisées par les Participants officiels

1. Concept de base

L'expression "Manifestations organisées par les Participants officiels" désigne non seulement les Journées nationales et spéciales mais aussi les manifestations conçues et mises en œuvre à titre indépendant par les Participants officiels dans le but premier de consolider les échanges internationaux, notamment autour du thème de l'Exposition.

Afin d'encourager le plus de Participants officiels à organiser des manifestations illustrant le concept de la Merveilleuse symphonie interculturelle, l'Organisateur demandera aux participants leurs intentions en la matière et coordonnera ces spectacles dans le cadre du calendrier général des manifestations prévues pendant l'Exposition. L'Organisateur mettra également à la disposition des Participants officiels les structures d'accueil nécessaires sur le site de l'Exposition .

2. Préparatifs

(1) Programme de base

Conformément à la procédure indiquée dans les présentes Directives relatives aux manifestations, tout Participant officiel peut déposer une demande d'utilisation des structures d'accueil aménagées sur le site de l'Exposition.

Indépendamment des Journées nationales ou spéciales et des cérémonies et spectacles officiels prévus à ces occasions, tout Participant officiel pourra organiser des spectacles et des animations (concerts, colloques, manifestations culturelles, etc.) comme il le souhaite.

(2) Calendrier

L'Organisateur fixera le calendrier du programme à l'issue de concertations individuelles avec chaque Participant officiel souhaitant organiser une manifestation indépendante et qui en fait la demande. Pour les manifestations indépendantes organisées par les Participants officiels, il n'y a aucune restriction quant aux jours (aussi bien un jour de semaine, que le samedi, le dimanche ou les jours fériés) . Cependant, lors de la programmation, priorité sera donnée aux Journées nationales et spéciales. D'autre part, la programmation sera ajustée en fonction des manifestations thématiques de l'Association. Il ne sera donc pas toujours possible de réserver la date souhaitée par les Participants officiels.

Les modalités pour déposer une demande d'organisation de manifestations

indépendantes (par exemple la période d'acceptation des demandes, la date-limite de dépôt d'une demande, etc.) varient en fonction de la structure d'accueil souhaitée par le Participant officiel.

(3) Structures d'accueil des manifestations

Les structures d'accueil aménagées sur le site de l'Exposition et énumérées ci-dessous seront, en principe, mises à la disposition des Participants officiels :

① EXPO Dome (Grand auditorium semi-couvert en forme de coupole d'une capacité de 3 000 places)
② EXPO Hall (Petit auditorium couvert d'une capacité de 500 places)
③ EXPO Plaza (esplanade en plein air)
④ Espaces d'animation en plein air (places, esplanades) aménagés sur chaque Global Common (Prière de se reporter au Chapitre Présentation des structures d'accueil plus loin pour une description de ces espaces.)

*Le matériel de scène fourni avec chacune de ces structures d'accueil des manifestations est répertorié dans un document ci-joint. La liste finale du matériel sera communiquée séparément dès qu'elle aura été définitivement arrêtée.

(4) Procédure de demande et finalisation du calendrier

Prière de remplir les rubriques requises dans le Formulaire de demande en annexe et de le soumettre à l'Organisateur.

Si plusieurs participants souhaitent réserver la même date, la même heure, ou la même structure (chevauchements des demandes) pour organiser une manifestation, on donnera en principe la priorité à celui qui aura déposé sa demande en premier (l'ordre de réception prévaut), au moment de fixer la programmation du calendrier des manifestations.

Les dates de dépôt des demandes et la programmation définitive du calendrier des manifestations diffèrent en fonction de la structure d'accueil requise, comme indiqué ci-dessous.

① EXPO Dome, EXPO Hall, EXPO Plaza

Dépôt des demandes: entre le 1er déc. 2003 et le 31 janvier 2004. Le calendrier sera définitivement arrêté en concertation avec le Participant officiel et conclu entre la fin mars et le début d'avril 2004. Le résultat sera communiqué au Participant.

② Espaces d'animation sur chaque Global Common

Dépôt des demandes: entre le 1er mars et le 30 juin 2004. La période de programmation définitive du calendrier sera diffusée

séparément et à une date ultérieure. On pourra demander d'utiliser les espaces d'animation une fois cette échéance passée, et ceux-ci pourront être encore réservés en fonction de la nature de la manifestation envisagée sous réserve de la disponibilité de l'espace concerné. Pour de plus amples détails, prière de s'adresser au Groupe d'assistance aux participants officiels de l'Organisateur.

(a) Comme indiqué précédemment, les manifstations pourront être programmées tous les jours de la semaine. L'Organisateur allouera cependant les dates en privilégiant les samedis, les dimanches et les jours fériés japonais, sachant que la fréquentation sera plus importante ces jours-là. Si un Participant officiel souhaite organiser une manifestation un autre jour de la semaine, l'Organisateur fixera la programmation en concertation avec le Participant officiel intéressé.

(b) Le nombre de représentations d'un même spectacle public au cours d'une même journée ne fait l'objet d'aucune restriction. Ces spectacles à représentations multiples devront en principe être donnés deux ou trois fois au cours d'une journée. Par exemple:

Heure	Spectacle
11h00	1ère représentation (matin)
14h00	2e représentation (après-midi)
16h00	3e représentation (soir)

(5) Conditions de mise en œuvre

Aucun droit d'entrée ne pourra être perçu par un Participant officiel au titre d'une manifestation organisée par ce dernier.

(6) Questions connexes

① Coûts

Aucun frais ne sera facturé aux Participants officiels pour l'utilisation des structures d'accueil de manifestations aménagés sur le site de l'Exposition, du matériel installé dans ces structures, et de l'électricité, du gaz et de l'eau. Tous les autres frais afférents à l'organisation d'une manifestation seront entièrement à la charge du Participant officiel. Ainsi, tout équipement, tout matériel supplémentaires, autres que ceux fournis par l'Organisateur existant dans les structures d'accueil des manifestations, jugé necéssaire par le Participant, sera entièrement à la charge du Participant officiel.

② Renseignements

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser au Groupe

d'assistance aux participants officiels de l'Association pour l'EXPO 2005.

III. Présentation des structures d'accueil

1. EXPO Dome

Représentation visuelle de l 'EXPO Dome

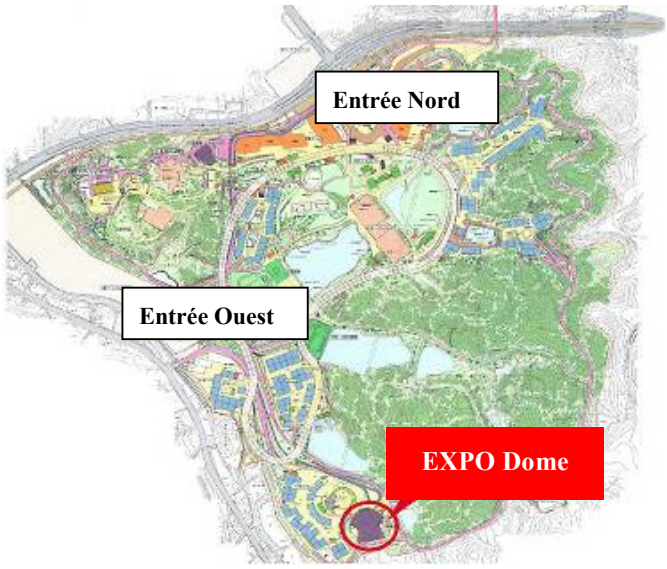

Emplacement de l'EXPO Dome

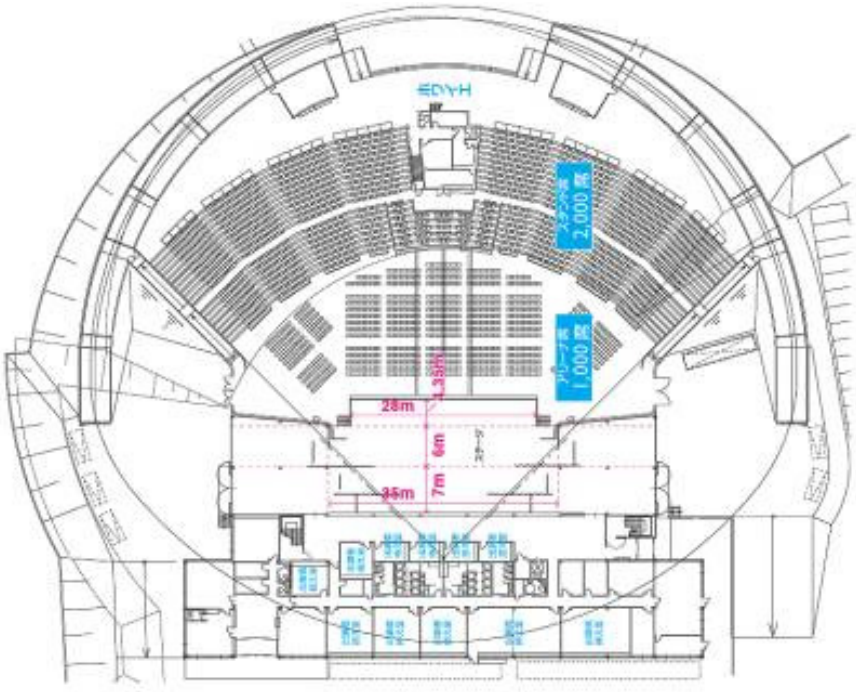

Plan du niveau 1 (RdC)

Plan du niveau supérieur

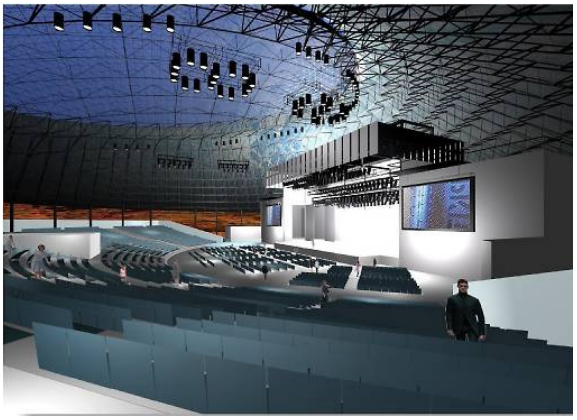

Représentation visuelle de la scène de l'EXPO Dome

Vue latérale d'EXPO Dome

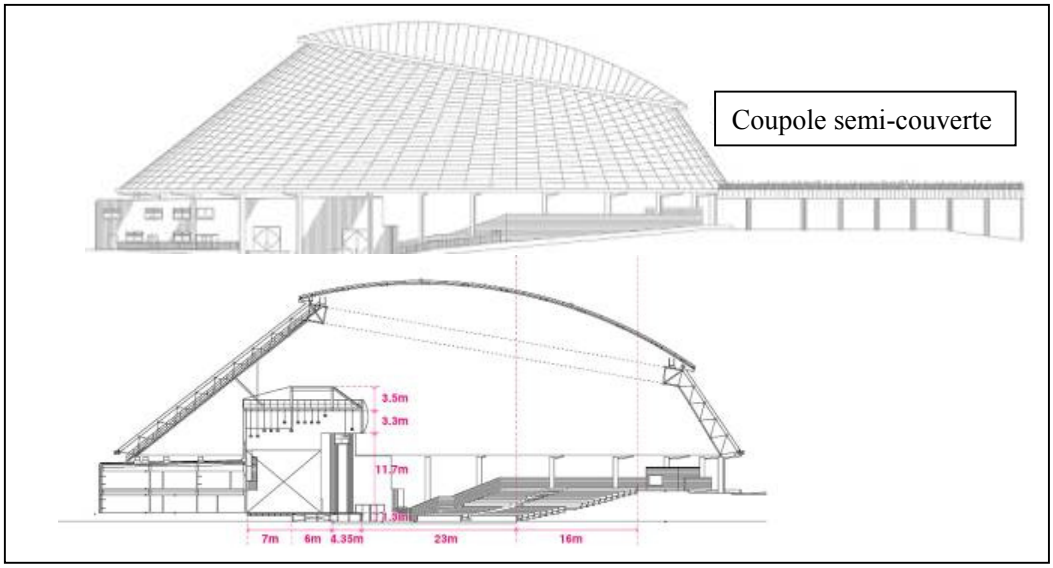

Grand écran de l'EXPO Dome

Représentation visuelle des places spectateurs de l'EXPO Dome

Grand écran de 380 pouces environ

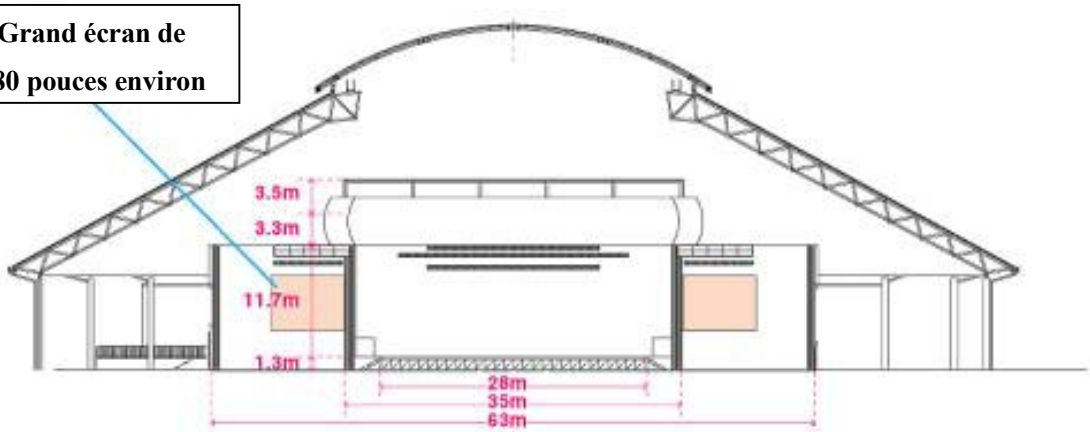

Vue face à la scène de l'EXPO Dome

Spécifications des structures d'accueil — Expo Dome

Caractéristiques générales du bâtiment	Surface construite		7 991 38 m^2
	Surface totale au sol		8 030 52 m^2
	Type de construction		Construction en ossature d'acier
	Nombre de places		3 047
	Répartition: places de parterre (1 006), places de tribune (1 926), places réservées aux VIP (100), places réservées aux hôtes de marque / loge royale (15)		
Scène	Largeur de la scène		35 m
	Longueur		13 m
	Hauteur de l'avant-toit		11,7 m
	Hauteur de la scène		1,3 m
	Système acoustique		A l'étude
	Eclairage		A l'étude
Loges, salles d'attente, etc.	Niveau 1 (RdC)	Loge d'acteurs No. 1	23,5 m^2
		Loge d'acteurs No. 2	27,5 m^2
		Loges d'acteurs No. 3 à 6	15,7 m^2
		Loges d'acteurs No. 7 à 9	49 m^2
		Loge d'acteurs No. 10	73,5 m^2
		Loge de l'équipe logistique des Journées Nationales	98 m^2
		Loge d'acteurs en costumes style combinaison en peluche	17,5 m^2
		Entrepôt des costumes, style combinaison	17,5 m^2
		Salle d'attente des hôtes de marque / VIP No.1	49 m^2
		Salles d'attente des hôtes de marque / VIP No. 2 et 3	12,4 m^2
		Salle d'attente des hôtes de marque / VIP No. 4	49 m^2
		Salle d'attente des hôtes de marque No. 5	49 m^2
		Bureau d'accueil des hôtes de marque / VIP	49 m^2
	Niveau 2	Loge d'acteurs No. 12	17,6 m^2
		Loge d'acteurs No. 13	37,5 m^2
		Loges d'acteurs No. 14 à 16	35 m^2
		Loge d'acteurs No. 17	196 m^2
		Loges d'acteurs No. 18 à 20	49 m^2
		Loge d'acteurs No. 21	35 m^2
		Loge d'acteurs No. 22	49 m^2
		Salles de réunion No. 1 et 2	25 m^2
		Vestiaire (avec placards) No. 1	15,4 m^2
		Vestiaire (avec placards) No. 2	33,6 m^2
	Niveau 1 (RdC)	Toilettes (coulisses/Messieurs)	Urinoirs: 4, WC: 2
		Toilettes (coulisses/Dames)	WC: 3
		Toilettes (hôtes de marque - VIP /Messieurs)	Urinoirs: 1, WC: 1
		Toilettes (hôtes de marque - VIP /Dames)	WC: 1
		Salle de douche (Messieurs)	7 unités
		Salle de douche (Dames)	7 unités
		Vestiaire (Messieurs)	17,5 m^2
		Vestiaire (Dames)	17,5 m^2
	Niveau 2	Toilettes (coulisses/Messieurs)	Urinoirs: 4, WC: 2
		Toilettes (coulisses/Dames)	WC: 3
Parking	Poids lourds (autocars, etc.)		6
	Voitures particulières		37
	Camions de radiodiffusion		
	Véhicules des hôtes de marque / VIP		

2. EXPO Hall

Représentation visuelle de l'EXPO Hall

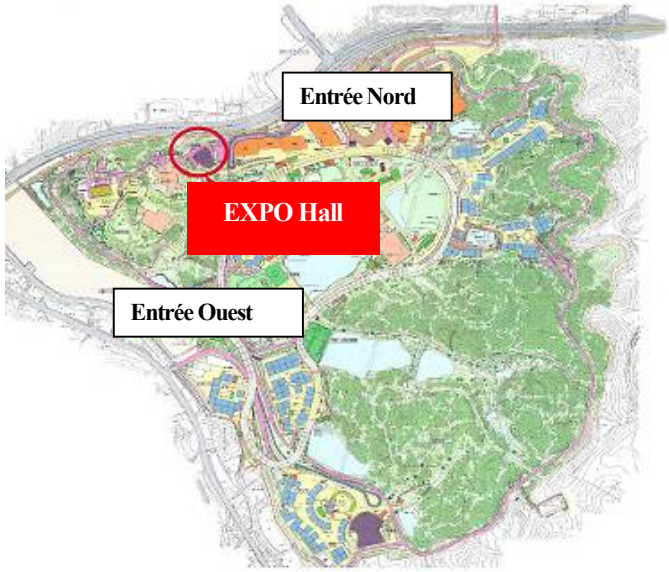

Emplacement de l'EXPO Hall

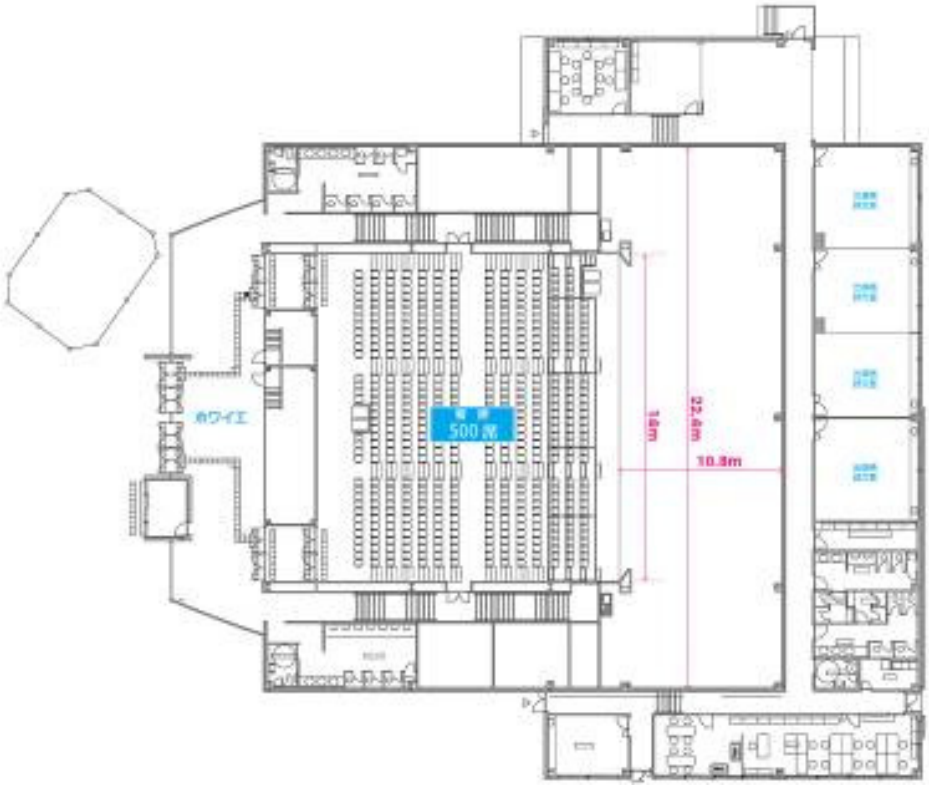

Plan d'implantation de l'EXPO Hall

Représentation visuelle de la scène de l'EXPO Hall

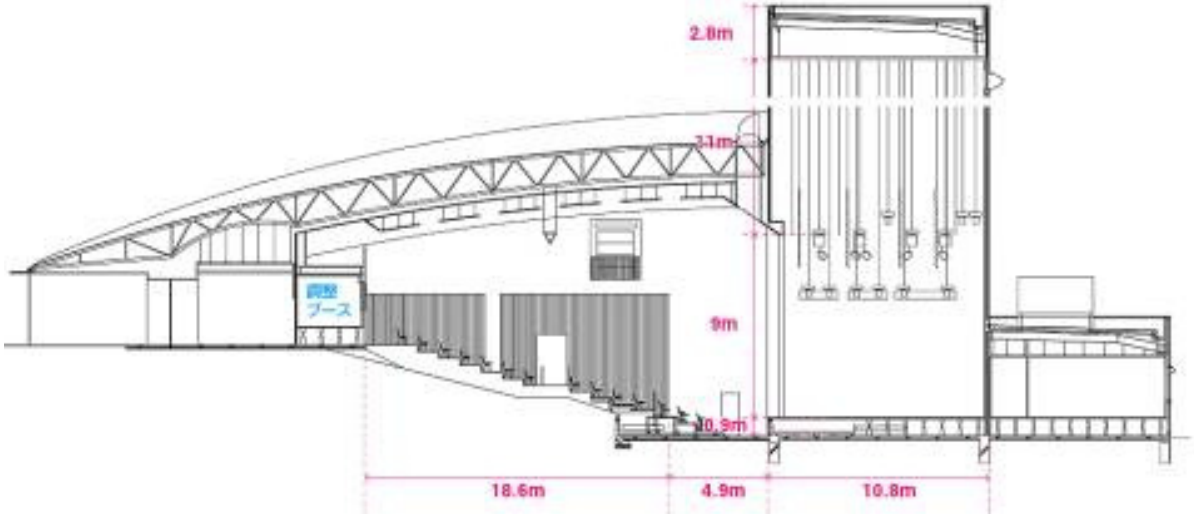

Vue latérale de l'EXPO Hall

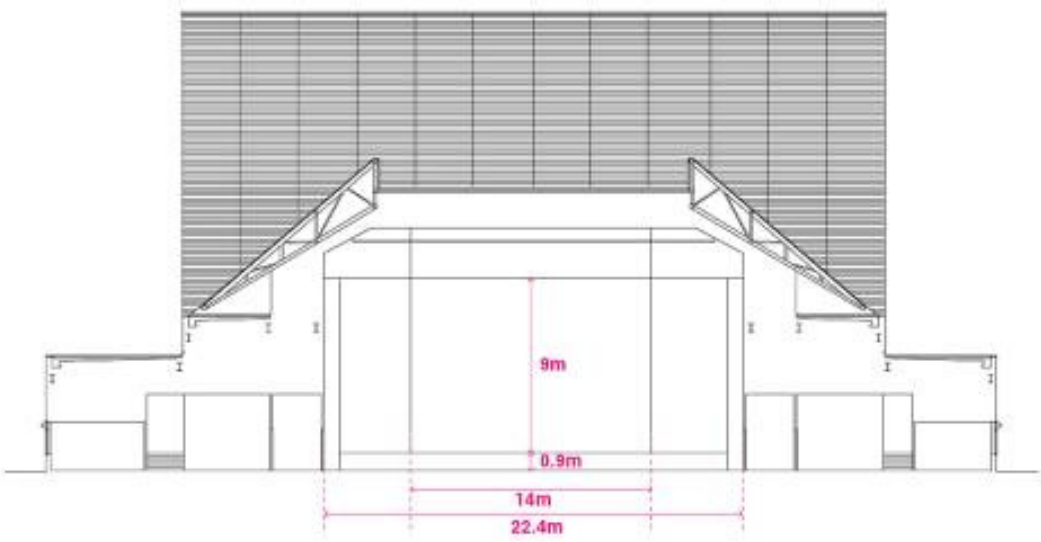

Vue face à la scène de l'EXPO Hall

Spécifications des structures d'accueil — Expo Hall

Caractéristiques générales du bâtiment	Surface construite	2 120 79 m^2
	Surface du Niveau 1	1 966 07 m^2
	Surface du Niveau 2	91,08 m^2
	Surface totale au sol	2 057 15 m^2
	Type de construction	Construction en ossature d'acier
	Nombre d'étages	2 niveaux
	Nombre de places	500
	Répartition: sièges fixes (392), sièges amovibles (104), places pour fauteuil roulant (4)	
Scène	Largeur de la scène	22,4 m
	Longueur	10,8 m
	Hauteur de l'avant-toit	9 m
	Hauteur de la scène	0,9 m
	Système acoustique	A l'étude
	Eclairage	A l'étude
Salles d'attente, vestiaires etc.	Vestiaire No. 1 (* Cette salle peut être divisée en 3 pièces d'une surface respective de: ① 47,6 m^2, ② 49,2 m^2, and ③ 39,2 m^2)	136 m^2
	Vestiaire No. 2	47,6 m^2
	Salle d'attente des hôtes de marque No. 1	22,8 m^2
	Salle d'attente des hôtes de marque No. 2	environ 23 m^2
	Bureau No. 1	73 m^2
	Bureau No. 2	environ 23 m^2
	Salle de réunion	22,5 m^2
	Entrepôt	23 m^2
	Vestiaires (avec armoires)	7 armoires
	Toilettes (côté public/Messieurs)	Urinoirs: 6, WC: 3
	Toilettes (côté public/Dames)	WC: 7
	Toilettes (coulisses/Messieurs)	Urinoirs: 2, WC: 2
	Toilettes (coulisses/Dames)	WC: 4
	Salle de douche	2
	Bureau administratif	11 m^2
	Salle polyvalente	35,7 m^2
Parking	Autocars	1
	Poids lourds de 11 tonnes (servant aux opérations de relais de télévision)	1
	Poids lourds de 4 tonnes (servant au transport de matériaux et matériel)	2
	Camionnettes (du personnel technique et d'exploitation)	8
	Voitures particulières (des acteurs)	5

3. EXPO Plaza

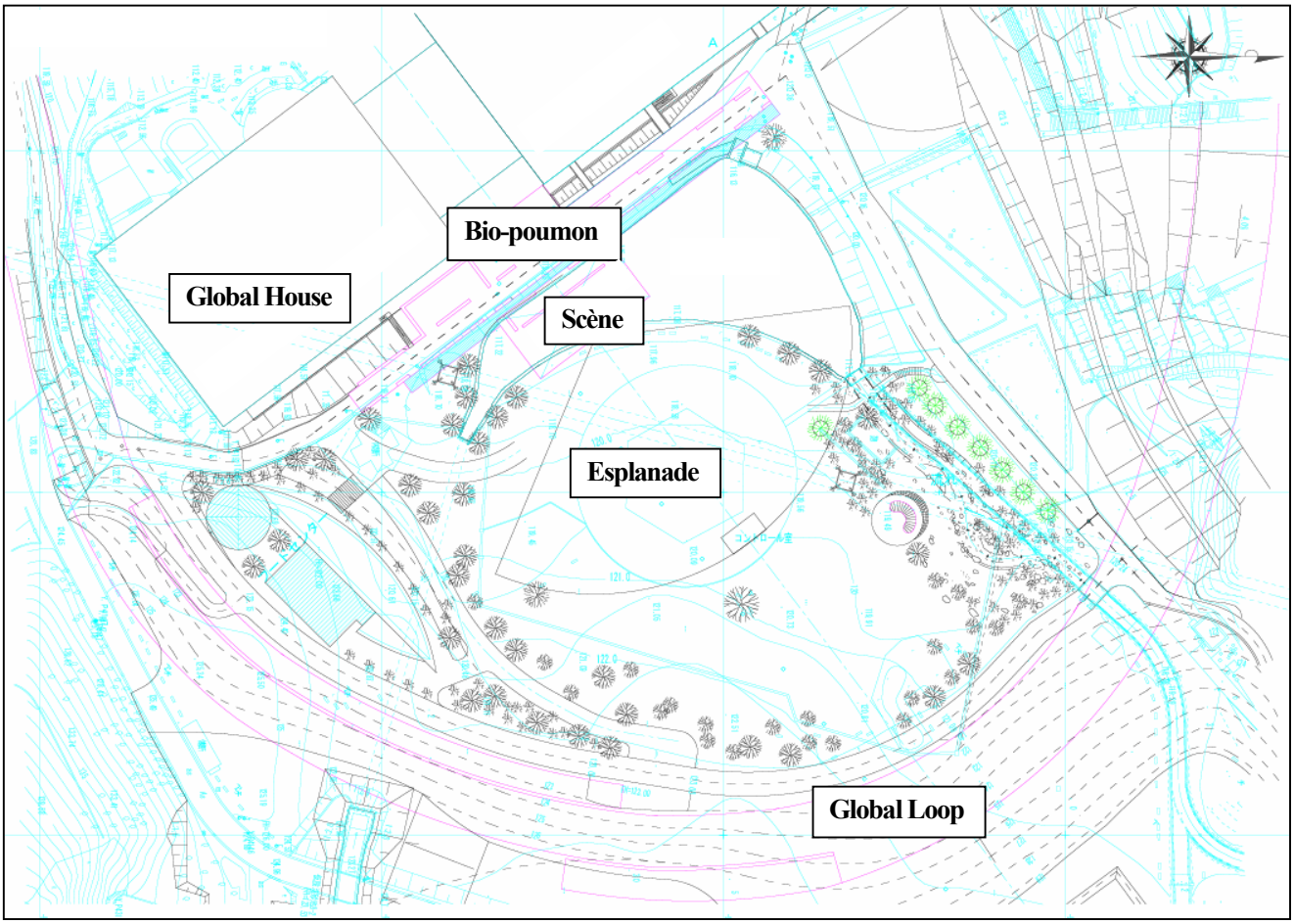

～ EXPO Plaza ～

Son	Des haut-parleurs seront installés de part et d'autre de l'écran. Aucun matériel audio supplémentaire n'est prévu d'être installé.
Eclairage	Le plafond de 15m de haut sera équipé de 3 rampes d'éclairage suffisamment puissantes pour illuminer jusqu'au sol.
Art	Trois herses
Affichage	Deux écrans totalisant environ 500 pouces de large seront installés au centre de la scène.

*Nous informerons tous les intéressés du détail des équipements et du matériel disponibles, dès qu'ils auront été définitivement arrêtés.

4. Espaces d'animation sur chacun des Six Global Commons

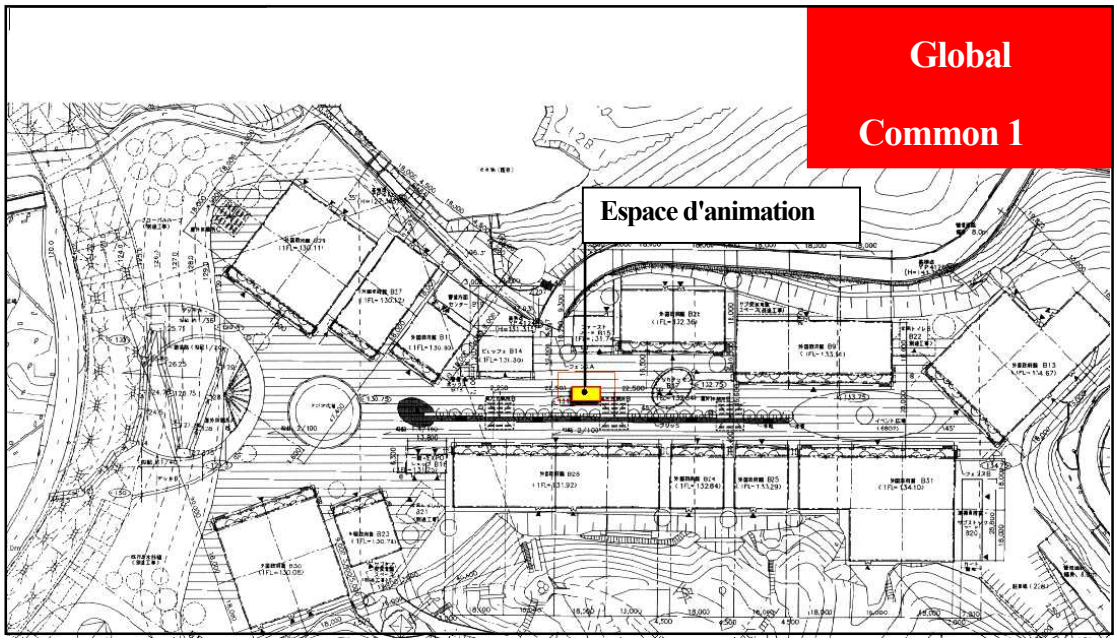

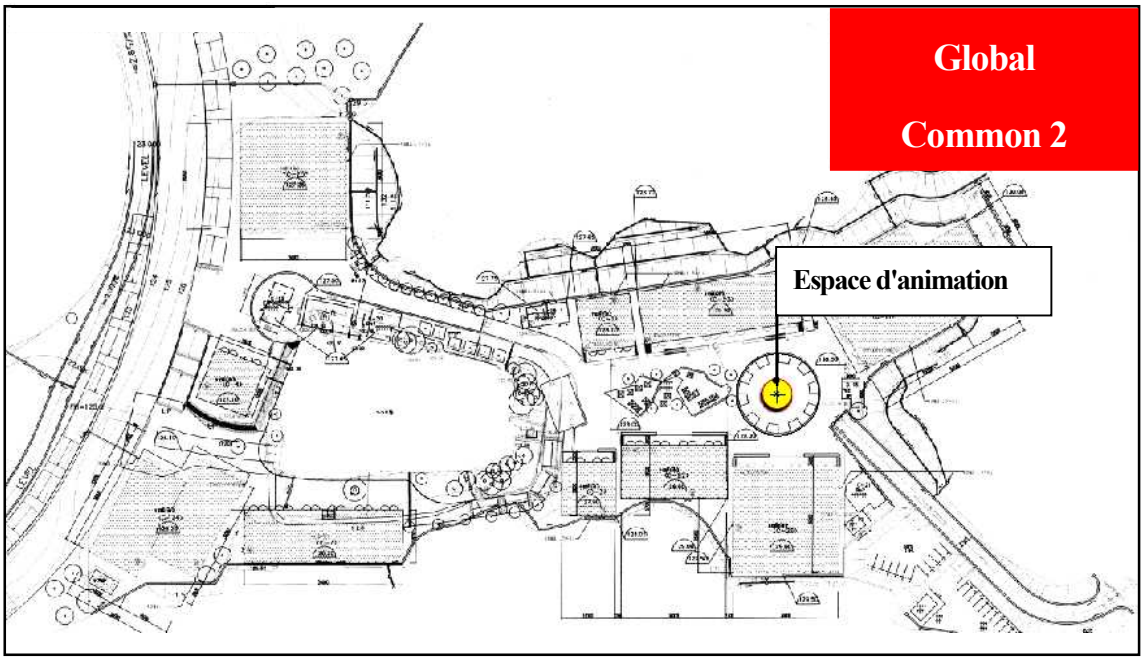

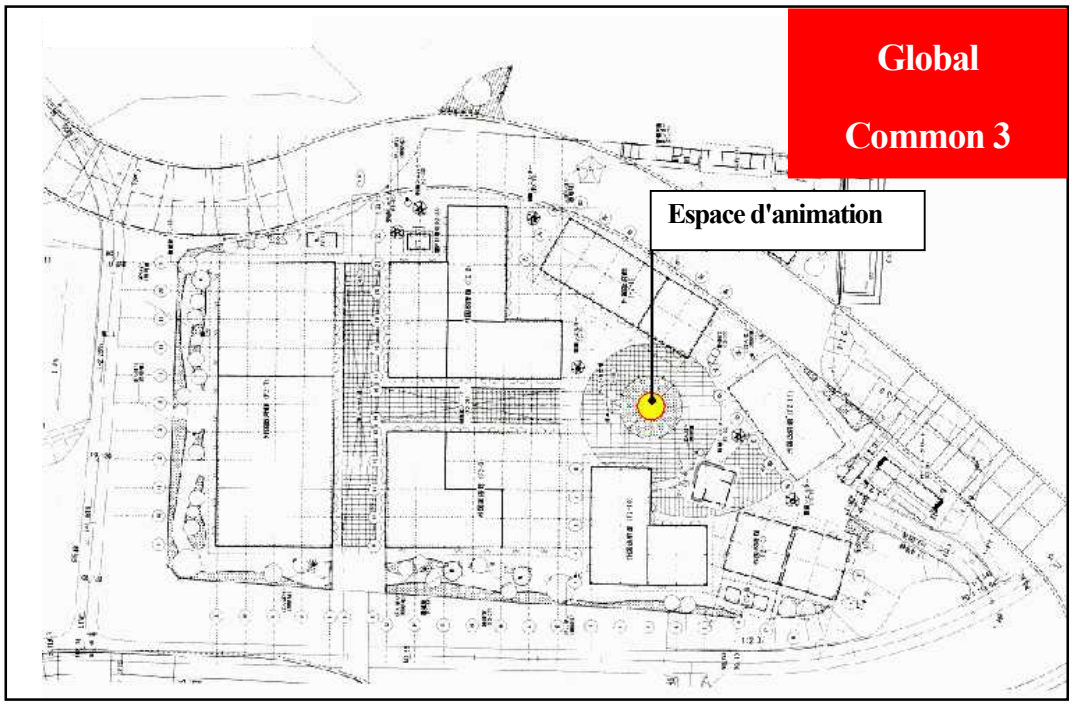
Global
Common 3
Espace d'animation

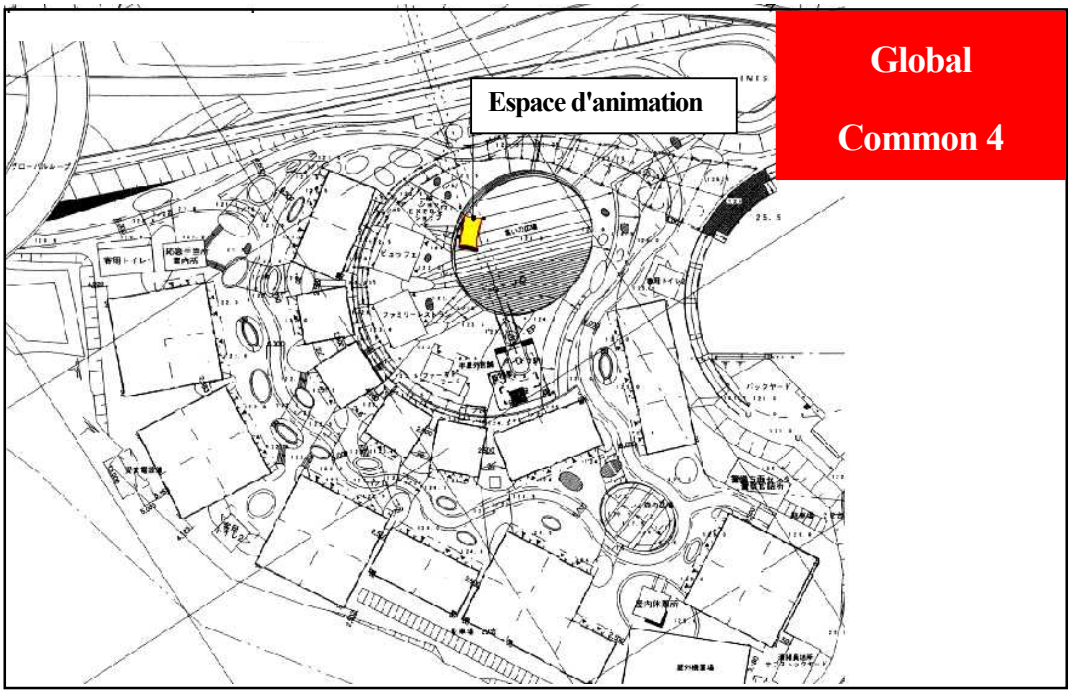
Global
Common 4
Espace d'animation

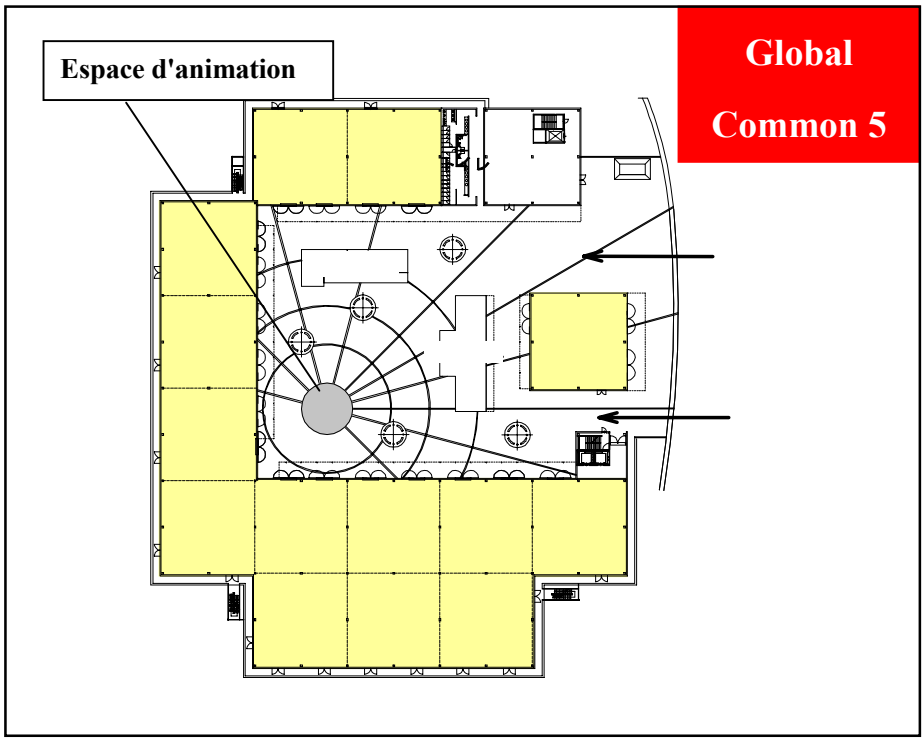
Espace d'animation
Global
Common 5

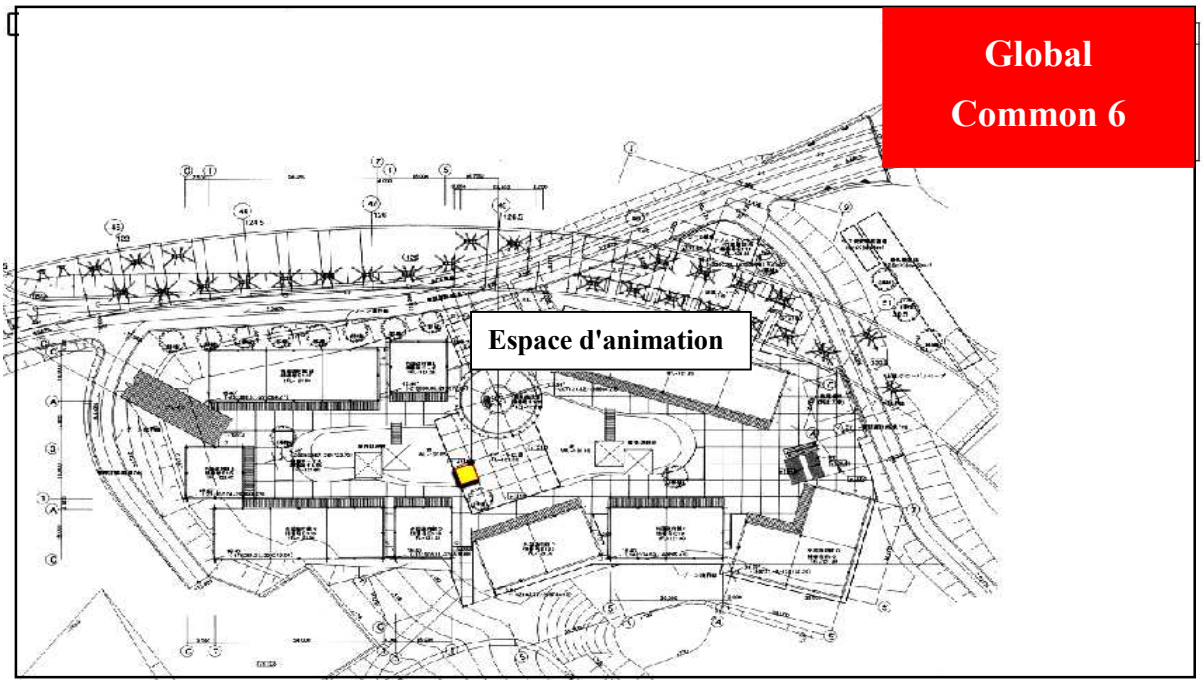
Global
Common 6
Espace d'animation

～ Espaces d'animation sur chaque Global Common ～

Son	• Microphone, haut-parleurs et matériel de mixage • Installation déquipements divers et nombreux, autant que faire se peut, pour l'organisation de petites manifestations
Eclairage	Lampes paraboliques
Art	Herses
Ecran	(à l'étude)

* Nous informerons tous les intéressés du détail des équipements et du matériel disponibles, dès qu'ils auront été définitivement arrêtés.

IV. Cérémonies officielles (à titre indicatif)

1. Cérémonie d'inauguration

(1) Concept de base

Les portes de l'EXPO 2005 AICHI, JAPON seront officiellement ouvertes lors de la Cérémonie d'inauguration qui s'adressera au monde entier. Cette Cérémonie sera conçue comme un événement d'envergure internationale, digne de son rang de première exposition internationale du XXIe siècle, dans une volonté de promouvoir les échanges planétaires entre les peuples.

(2) Date programmée

Le jeudi 24 mars 2005

(3) Lieu

EXPO Dome

2. Cérémonie de clôture

(1) Concept de base

- Réaffirmer la portée de l'EXPO 2005 AICHI, Japon et souligner la philosophie de l'EXPO pour l'avenir.
- Célébrer solennellement le succès de la première exposition du XXIe siècle.
- Servir de pont avec l'EXPO 2010 Shanghaï (Chine)

(2) Date programmée

Le dimanche 25 septembre 2005, dernier jour de l'Exposition

(3) Lieu

EXPO Dome, EXPO Plaza et sur l'ensemble du site de l'Exposition (à l'étude)

V. Informations complémentaires

- Les informations figurant dans le présent document se rapportent aux projets arrêtés en date du 30 septembre 2003. (Toute modification ultérieure sera diffusée séparément.)

- Pour toute question ayant trait aux manifestations prévues par l'Association et mentionnées dans le Guide de participation 2ème édition, prière de s’adresser à l’Organisateur.

Formulaire de demande d'organisation d'une manifestation par un Participant officiel

Date:

Nom du pays ou de l'organisation internationale:

	Intitulé du programme	Description succincte du programme	Durée souhaitée	Lieu souhaité	Date souhaitée	
1					1er choix	
					2e choix	
					3e choix	
2					1er choix	
					2e choix	
					3e choix	
3					1er choix	
					2e choix	
					3e choix	

● Coordonnées de la personne soumettant la demande:

※ Prière de retourner le formulaire dûment rempli à: Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005/Groupe d'assistance aux participants officiels
Iino Bldg. 7F, 2-1-1 Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0011 Japon
Tél: +81-3-5521-1612 Fax: +81-3-5521-1613
Courriel: ofipat@expo2005.or.jp
Veuillez adresser toute demande de renseignements au Directeur régional responsable de votre région.